

## Avis du CESE sur le projet de schéma départemental du tourisme Le 6 novembre 2023

---

Dans le cadre de ses missions le CESE est amené à formuler un avis sur les schémas départementaux présentés en Session.

**Concernant le schéma de développement du tourisme, le CESE s'est réuni 3 fois entre mars et septembre 2023 :**

- Le 22 mars : cette première rencontre a permis aux membres du CESE de prendre connaissance des travaux engagés et d'avoir un premier échange sur le projet de schéma avec :
  - o Didier ALDEBERT, conseiller départemental et président de l'agence de développement touristique départementale (ADT)
  - o Nadine DARSON BERETTA, directrice de l'ADT
- Le 11 avril : cette réunion a permis de travailler sur des pistes et préconisations qui ont été la base d'un premier avis qui a été transmis à l'ADT
- Le 5 septembre : cette deuxième rencontre, en présence du président et de la directrice de l'ADT, a permis aux membres du CESE d'avoir un premier retour sur leurs propositions ou questionnements.

**A l'issue de ces échanges, voilà ci-dessous l'avis du CESE :**

En premier lieu, **les membres du CESE remercient le Département de les associer très en amont de l'élaboration des schémas et soulignent la disponibilité des élus et services en charge des projets.**

**Concernant le projet de schéma du tourisme**, ils se félicitent de la prise en compte de leur première recommandation portant sur le vocabulaire utilisé pour rendre compte du portrait de l'Aude. **Ils proposaient de ne pas utiliser le terme « identitaire » dans le portrait.** Plusieurs pistes avaient été évoquées comme le « **portrait sensible de l'Aude** », en effet ce portrait fait appel à la sensibilité de chacun et devrait toucher les Audoises et les Audois.

### L'offre d'hébergement touristique

Il y a quelques années, les personnes qui proposaient des offres d'hébergement en complément de leur activité principale (camping à la ferme, des gîtes, des chambres d'hôte) étaient à la recherche d'un complément de revenu mais de manière un peu « artisanale ». Aujourd'hui, on observe une évolution avec des centrales de réservation internationales comme « Airbnb » où l'on récupère ses clés dans « la boîte avec un code », où des biens sont transformés en hébergement touristique car ils offrent un « rendement » financier intéressant.

L'absence d'échange direct avec les propriétaires, qui autrefois vivaient à côté, rend plus complexe le fait de faire passer des messages du type « soyez respectueux du voisinage » ou « l'eau est un bien précieux en particulier dans nos régions, faites preuve de sobriété dans vos usages ».

Toutefois, il ne faut pas faire de généralité, certains visiteurs sont à la recherche d'authenticité et choisissent des hébergements à la ferme par exemple pour découvrir un territoire, une production, un métier. D'autres choisissent leurs hébergements selon des critères environnementaux.

Le développement des plateformes comme « Airbnb » correspond aussi à un mode de consommation actuel où l'immédiateté prime. En effet, elle permet à tout moment d'avoir connaissance des offres partout dans le monde, elle offre une facilité d'accès, une simplicité d'utilisation, une force de communication à une échelle mondiale.

Même si ce type de plateforme permet à travers les avis des clients de se forger une opinion sur sa qualité, elle n'offre pas les garanties que peut proposer un « label » qui sera contrôlé par une organisation externe avec des critères objectifs.

Le développement de ce type d'hébergements a pris une grande ampleur dans certains secteurs touristiques ce qui peut générer des nuisances et entraîne également des difficultés pour des résidents permanents à accéder à des logements locatifs à l'année. Ainsi, dans certains villages, ces hébergements entraînent une augmentation de la population et donc des besoins en services et équipements (par exemple la capacité de la station d'épuration) pour lesquels ces communes ne sont pas équipées et / ou en capacité de répondre.

**Au regard de ces éléments, le CESE s'interroge sur ce qui peut être mis en place par les communes pour conserver un équilibre dans leurs villes et villages entre « hébergements touristiques » et « logements permanents ». Une évolution du système fiscal, aujourd'hui injustement avantageux pour les hébergeurs de type « Airbnb », permettrait sûrement de rééquilibrer la situation. Cette évolution relève de l'Etat et de la Loi de finance. Cependant, si la voie de la limitation par l'ajustement du PLU explorée par certaines communes peut être efficace, il conviendra que les services départementaux apportent leur aide à ces révisions.**

### Tourisme et environnement

**Les membres du CESE partagent la volonté du Département de développer un tourisme durable et à impact positif tel que mis en avant dans les orientations du futur schéma.** Un tourisme qui valorise les richesses patrimoniales et environnementales de ce territoire. Une richesse qui passe aussi par ses paysages, ses forêts, ses sites, ses activités de pleine nature, ses châteaux et abbayes, ses produits de qualité. Le CESE rappelle également qu'à travers le programme Pays Cathare engagé au début des années 90, il y a eu une volonté de porter un tourisme durable.

Aujourd'hui, il serait « irresponsable » de penser un projet d'activités touristiques sans intégrer les défis environnementaux et en particulier sur la préservation de la ressource en eau. Concernant l'hébergement, il existe des labels qui pourraient être rendus plus visibles pour les prestataires et les touristes.

Le territoire de l'Aude dispose d'une richesse environnementale importante qui doit être mise en avant comme les sports de nature et l'accent doit être mis sur le développement d'un « tourisme doux » qui allie préservation et valorisation.

**Le CESE souligne l'importance de mobiliser les acteurs associatifs de l'éducation à l'environnement fédérés dans le réseau audois « GEEAUDE » pour sensibiliser, former sur la richesse et la fragilité de ces ressources naturelles.** Afin de renforcer ces équipes associatives, **des emplois saisonniers pourraient être proposés aux jeunes sous réserve de leur proposer en amont une formation adaptée.**

**Le CESE insiste également sur la question du « sur-tourisme » sur certains secteurs et des risques de destruction ou de dégradation de sites patrimoniaux ou environnementaux. Le CESE évoque la possibilité de la mise en place de « jauges » pour limiter le nombre de visiteurs sur certains sites.** Il semblerait que des expériences conduites sur certains sites aient démontré que même si cela diminue le nombre de touristes, cela générerait une augmentation du panier moyen d'achat et améliorerait l'expérience du visiteur.

Le changement climatique entraîne et va entraîner de profondes modifications dans les choix de destinations touristiques. Les épisodes caniculaires des dernières périodes estivales montrent déjà un changement dans les flux touristiques. L'Aude doit se préparer à ces évolutions en orientant et adaptant son offre. Un redéploiement des efforts de promotion vers les « zones fraîches » de tourisme diffus (montagne) pourrait être exploré.

**Le CESE insiste sur la nécessité de s'interroger sur l'avenir du tourisme et en particulier le tourisme littoral avec le changement climatique et l'évolution du trait de côte.**

L'accès à l'eau est, bien entendu, déjà un enjeu majeur et peut générer des conflits d'usages entre agriculture et tourisme, entre touristes et habitants, etc. L'eau est notre patrimoine commun et chacun doit participer à sa préservation.

Les actions de sensibilisation et de prévention doivent s'adresser à tous. La prévention seule ne suffira pas mais c'est un ensemble de mesures qu'il faut imaginer en proposant un plan d'investissement qui permettra de transformer l'offre d'hébergement mais aussi des programmes de revégétalisation des espaces publics ou le déploiement systématique de compteurs d'eau individuels dans les logements touristiques.

**Le CESE propose de réfléchir au déploiement d'un plan d'actions ambitieux associant tous les pouvoirs publics pour :**

- Proposer des dispositifs de rénovation thermique des logements touristiques pour améliorer leur performance énergétique en particulier sur le parc du littoral,
- Développer des actions auprès des bailleurs touristiques permettant des économies d'énergie et d'eau, de réduction, de traitement et de valorisation des déchets,
- Mettre en place des mesures pour ne pas devenir des villes et villages exclusivement composés de résidences secondaires ou de « Airbnb ».

### Tourisme et inclusion

**Le CESE souhaite également souligner l'importance d'avoir une offre accessible et adaptée au plus grand nombre. Il souligne l'engagement déjà pris par l'ADT en matière d'offre pour le public en situation de handicap** (un agent dédié pour accompagner les sites et les prestataires, des éditions spécifiques, ...).

L'accessibilité recouvre également la question des « coûts » et **le CESE souhaite rappeler que la montée en qualité, doit aussi s'accompagner d'une politique tarifaire ou d'une gamme d'offres pour permettre à la plus large clientèle possible d'y accéder.** Le développement des obligations réglementaires, qui ont permis d'améliorer et de sécuriser des offres, ont parfois généré des fermetures de campings et gîtes communaux qui proposaient des hébergements peu chers.

L'enjeu de l'inclusion et de l'accessibilité des offres est majeur pour offrir « *une destination adaptée à tous : personnes en situation de handicap, personnes vieillissantes, des familles avec les poussettes, etc.* ».

## Tourisme et emploi

Le développement d'une stratégie durable de développement touristique suppose aussi des personnels saisonniers ou permanents formés et qui disposent de bonnes conditions de travail.

Aujourd'hui, le tourisme comme beaucoup de secteurs d'activités fait face à de nombreuses difficultés de recrutement. Malgré certaines évolutions, ces emplois ne sont pas toujours attractifs car ils n'offrent pas toujours de perspectives d'évolution et de réels plans de formation ou de bonnes conditions de travail. Des difficultés supplémentaires apparaissent pour les emplois saisonniers avec la question de l'accès au logement. Concernant ce dernier point, des opérations sont à réfléchir avec des établissements scolaires ou CFA disposant d'internat.

**Pour répondre à ces enjeux, le CESE rappelle qu'il est nécessaire d'aborder ce sujet avec tous les partenaires sociaux (en premier lieu l'UMIH) et les acteurs de la formation.** Le Département, de par son champ de compétence, ne peut intervenir qu'à la marge dans le cadre de sa politique d'insertion par exemple en poursuivant le dispositif permettant de cumuler le RSA et un revenu d'activités sous certaines conditions.

**Enfin, il est essentiel pour le CESE d'entendre ce que les saisonniers eux-mêmes ont à dire sur ce sujet en allant à leur rencontre.**

## Tourisme et mobilité

Au-delà des mobilités douces et de la forte attente des clientèles sur les voies vertes, la question des déplacements pour les touristes sans voiture individuelle dans l'Aude est majeure. Il est acquis que les difficultés de déplacement concernent tous les Audois et pas seulement des touristes même si des besoins spécifiques peuvent apparaître, **le CESE souligne l'importance de travailler sur ce sujet dans le cadre du futur schéma des mobilités.**

## Les habitants de l'Aude ambassadeurs de leur territoire

**Le CESE souligne l'importance que chaque Audoise et Audois soit fier de son territoire pour devenir des ambassadeurs du Département et avoir un rôle de prescripteur.**

Les Audois sont également à considérer comme des touristes à part entière qui ne connaissent pas toujours la diversité et la richesse de leur département. Il paraît donc essentiel de construire une offre qui pourra leur permettre de les découvrir et ensuite de les partager. Cette démarche répond aussi à l'un des enjeux de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO.

**A l'issue des débats, il a été convenu que les échanges avec le Département et l'ADT, se poursuivraient sur la durée du schéma permettant des points d'étape annuels sur l'avancée des différents projets.**

En conclusion,

**La dénomination « Portrait sensible de l'Aude » à la place de « Portrait identitaire » répond à notre principale demande.**

**Nos autres remarques, préconisations ou points d'insistance sont en cohérence avec le projet, et nous sommes particulièrement favorables à la poursuite des échanges pendant la durée du schéma.**

**En conséquence, le CESE donne un avis favorable à ce projet de schéma.**